

CONTEXTE POLITIQUE ACTUEL DE LA MAURITANIE

PERIODE : Juillet - Décembre 2024

**“Entre avancées
prometteuses et
obstacles persistants”**

Citoyennete
Cohesion
Systeme
Femme
Lois
Politique
Migration
Education
Gouvernement
Statut
Sociale
Influence
Partis politiques
Constitutions
Peuple
Elections
Normes
Droits
Insitutions
Parlement
Institutions
Partis politiques

AVANT-PROPOS

La présente note politique offre une analyse détaillée de la situation en Mauritanie sur la période de juillet à décembre 2024.

Cette période a été marquée par plusieurs événements et initiatives significatifs, reflétant les progrès et les défis que le pays continue de rencontrer dans ses efforts pour renforcer la démocratie, promouvoir les droits humains, gérer les flux migratoires, améliorer le statut des femmes et des jeunes, et réformer le système éducatif.

Cette note d'analyse se veut un outil précieux pour comprendre les dynamiques actuelles en Mauritanie et orienter les actions futures pour un développement harmonieux et inclusif du pays.

L'expérience démocratique en Mauritanie a certainement gagné en crédibilité ces dernières années, malgré l'existence de certains goulots d'étranglement. On note, en particulier, ne serait-ce que sur le plan symbolique- l'émergence récente d'une certaine concrétisation territoriale de l'Esprit de la République, au Centre-ville de Nouakchott, où le Palais présidentiel (exécutif) fait face au Parlement (législatif), dont il est séparé par la place dite de la Liberté (espace appartenant au Peuple) bordée, à l'Est à équidistance de la Présidence et du Parlement par le Conseil Constitutionnel arbitre entre les institutions.

Cet endroit transformé en véritable mur des lamentations par tous les sans voix frustrés de leurs droits et devenu le réceptacle de toutes les revendications populaires et le signe d'un début de vitalité d'une culture démocratique et citoyenne. Il reste cependant que les vieux réflexes liberticides et autoritaires de nos forces de l'ordre limitent forcément les impacts de cette symbolique de la République que l'on veut vendre aux mauritaniens. Pour preuve leurs comportements récents à l'égard des enseignants qui manifestaient sur l'esplanade.

On peut, ajouter à ces indices de progrès une « belle surprise » à mettre à l'actif du gouvernement, le classement de la Mauritanie par Journalistes Sans Frontières (RSF) au premier rang de la liberté de la presse en Afrique et dans le monde arabe pour l'année 2024.

Ce progrès qui a permis au pays de gagner 54 points au classement mondial s'explique, en partie, par

une attitude « conciliante » du gouvernement à l'égard de l'opposition en général et la volonté du Président de la République d'instaurer un climat d'apaisement. Cette éclaircie indique par ailleurs que « si on veut on peut ».

Suivant cette approche qui esquivait l'affrontement, on peut ainsi relever des initiatives tendant à traiter des problèmes politiques comme l'élaboration d'un pacte républicain, à la signature duquel ont été invités tous les partis politiques. Ce document comporte des annexes proposant des recommandations pour des solutions aux grandes questions nationales.

Il faut également signaler que le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur, a organisé du 9 au 15 mars 2024, des consultations sous le titre de « journées de concertation sur la préparation de la prochaine élection présidentielle et le développement de la gouvernance politique » avec la participation de 500 personnalités représentant des partis politiques, des communes, des syndicats, la société civile, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Conseil Constitutionnel et l'Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA).

Dans le document de synthèse de ces journées, il est expliqué que l'objectif de ces concertations est de « préparer les conditions adéquates pour la création d'un climat politique serein, visant le rapprochement entre les acteurs politiques, sur les positions concernant les principales

questions nationales, d'une manière qui renforce la cohésion sociale, soutient le consensus national, et consolide les valeurs de pluralisme démocratique».

Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'élections justes, transparentes et crédibles, à travers la mobilisation des moyens humains et matériels adéquats ; en plus de l'accélération de la mise en place d'un Observatoire National, pour surveiller les élections composé de représentants de l'ensemble des acteurs politiques.

Il est à signaler toutefois que les partis politiques non encore reconnus ont publié une déclaration dans laquelle ils se désolidarisent des résultats de ces assises, en revendiquant d'abord leur droit à la reconnaissance par l'administration.

Les élections tenues finalement le 29 juin 2024 se sont globalement déroulées dans de bonnes conditions en termes de mécanismes électoraux mais des interrogations subsistent et des problèmes récurrents demeurent. Il n'est pas évident, par exemple, que les résultats correspondent à une adhésion réelle des populations plutôt qu'à l'intervention des « grands électeurs » (chefs de tribu, cheikhs de confréries et autres notabilités), qui, en contrepartie des avantages de l'Etat garantissent les voix membres de leurs tribus, disciples et autres clients. Cette situation altère considérablement les résultats des élections et les fait basculer dans l'intérêt du candidat du Pouvoir en place.

C'est justement dans le sillage de cette démarche que l'intervention, parfois éhontée, des grands responsables de l'administration, des officiers de l'armée et des notabilités en général lors du scrutin a justifié le rejet par l'opposition des résultats. Cette dernière a, en effet, très rapidement avant même l'annonce officielle des résultats crié à la fraude massive, l'un de ses leaders, Biram Dah Abeid, se déclarant même vainqueur des élections Présidentielles. La position de monsieur Biram Dah Abeid et la réaction vigoureuse des forces de l'ordre face aux manifestants ont créé un état d'effervescence et de troubles aggravé par des rumeurs créant une grande confusion voire une frayeur post-électorale. Confusion exacerbée d'ailleurs par la limitation à cette période de l'accès à internet comme cela se fait depuis quelques années dans certains pays d'Afrique en réponse à des crises post-électorales posant ainsi la question de l'atteinte à la liberté d'expression des citoyens. La répression des manifestants a causé la mort de 3 manifestants dans le Sud du pays et plaçant les autorités dans une situation embarrassante.

Ces incidents graves dénotent l'absence de souplesse de l'Etat qui n'a pas laissé d'exutoire aux contestataires. Mais, de son côté, l'opposition n'a pas non plus fait montre de grande culture démocratique en revendiquant une victoire sans en apporter les preuves et en persévérant dans une logique de contestation inacceptable.

En définitive, sans l'avènement d'une culture démocratique réelle présente chez tous les acteurs, on

continuera à végéter dans un simulacre institutionnel avec une démocratie sans démocrates. Dans l'immédiat, toutefois, le défi consiste en une appropriation de la constituante de la citoyenneté garantissant l'utilisation idoine de la carte électorale afin que le citoyen vote en toute conscience en exprimant librement ses choix.

Le Président Mohamed Cheikh Ould Ghazwani, réélu à 56% des voix a engagé son deuxième mandat sous son slogan de campagne « mes ambitions » exprimant ainsi un ensemble de promesses et une vision généreuse fondant ce faisant des espoirs chez les citoyens et notamment les jeunes dont il a dit que sa « magistrature sera pour [eux] et par [eux] ». Les promesses étant ce qu'elles sont dans l'univers politique, il convient toutefois de souligner que le Président dispose d'une marge de manœuvre sans précédent dans l'histoire du pays. Le fait que ce soit son dernier mandat donc pas intéressé par des calculs électoralistes ou des ambitions de réélection mais également que jusque-là il n'ait pas ouvert le front des batailles de dauphinat qui risquent de polluer son mandat, constitue une réelle opportunité pour le pays pouvant être mise à profit pour dépasser des problèmes majeurs comme par exemple celui du passif humanitaire.

Droits de l'Homme et cohésion sociale

Les annexes du pacte républicain susmentionné, traitent en partie des

grandes questions liées aux droits de l'Homme et à la cohésion nationale, qui demeurent, en dépit de certaines mesures ponctuelles, une source majeure de préoccupations, faisant peser une menace existentielle sur le pays.

En effet, les contentieux relatifs aux droits de l'Homme tels que le passif humanitaire, les séquelles de l'esclavage et autres exactions et atteintes aux droits humains, constituent des défis de grande ampleur à la cohésion sociale.

Pourtant plusieurs déclarations du Président de la République et des actes symboliques ont été posés. L'opinion a, par exemple, bien accueilli ce passage de son discours de Ouadane, de décembre 2021: « Il est grand temps ... de rompre définitivement avec les préjugés et les images stéréotypées qui sont en porte-à-faux avec la réalité, et en flagrante contradiction avec les préceptes de la Charia et les règles du droit, tout comme elles fragilisent la cohésion sociale et l'unité nationale et handicapent le changement des mentalités qu'édicte la notion de l'Etat de droit et le concept de citoyenneté. ». Dans le même ordre d'idées, le chef de l'Etat a lancé l'appel de Djowol, en mars 2023, invitant « les citoyens à adhérer à une dynamique nationale inclusive, fondée sur les valeurs de notre religion et sur les principes de développement harmonieux et solidaire ».

Par ailleurs,

le gouvernement a procédé à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (SNPPDH),

mis en place la Stratégie Nationale de la Résilience et de l'Action Humanitaire (SNRAH) et lancé les activités de l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants (INLCTPTM).

Tout récemment, le Premier Ministre dans sa déclaration de Politique Générale devant l'Assemblée Nationale a reconnu que « le pays est passé par des étapes qui ne sont pas tolérées par la loi » et a promis que son gouvernement « est plus que jamais prêt à régler cette question en satisfaisant toutes les parties concernées ». Cette reconnaissance et cet engagement représentent des avancées significatives dans l'attitude du gouvernement.

D'autres éléments nouveaux peuvent contribuer au déblocage de la question du passif humanitaire défini par Maître Mine Ould Abdellah comme « la somme des exactions commises en Mauritanie par les pouvoirs publics dans les années 1980 et 1990 avec un pic entre 1989 et 1991 (exécution sommaires, radiations, et autres purges contre les fonctionnaires négro-africains et membres des corps constitués ». La disparition progressive de hauts responsables de l'encadrement militaire de l'époque, de témoins majeurs de cet épisode dramatique dépositaires chacun en ce qui le concerne de sa part de vérité comme les officiers, Ould MINI, Jibril Ould Abdellahi, Eli Ould Mohamed VALL et tout dernièrement Ndiaga DIENG (octobre 2024) mais aussi de victimes emblématiques comme la doyenne du collectif des veuves, rescapés et victimes, Madame Houlèye SALL (août 2024) et Ndiawar KANE (novembre 2024)

interpelle sur l'urgence de traiter de façon plus concrète ce nœud dans l'histoire du pays. C'est aussi peut-être une opportunité pour traiter de manière sereine et définitive cette question qui a fait récemment l'objet de recommandations de la part du Comité des Disparitions forcées (CDF) rappelant aux autorités la nécessité de mettre en œuvre lesdites recommandations en application de la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les inscriptions forcées.

Le suivi actif des organisations des droits de l'homme de ces recommandations en plus du contexte susmentionné et de l'affirmation de la bonne volonté du gouvernement devraient contribuer à une évolution positive de ce dossier. C'est maintenant ou jamais !

Il est par ailleurs impératif de renforcer la qualité du dialogue et de persévérer dans la volonté de solder les questions de l'esclavage et de l'ensemble des autres torts, qui méritent d'être pris en compte comme les persécutions et les répressions dont ont été l'objet les Baathistes, les Nasséristes etc. .

La coexistence entre les citoyens au sein d'un Etat bienveillant est une condition sine qua non de la cohésion sociale. Elle implique un dialogue mauritano-mauritanien qui doit être consolidé et maintenu, lequel reste encore en-deçà des exigences de la situation, malgré les efforts de l'Etat et des différents acteurs.

On note, en particulier cette persistante crispation autour de l'identité culturelle et un large

sentiment de discrimination, qui se manifeste en particulier dans l'accès à l'emploi et plus généralement aux ressources. On observe certes des efforts de l'Etat comme les lois incriminant la discrimination fondée sur les préjugés, les stéréotypes et autres stigmatisations, mais dans la réalité de tous les jours, les inégalités, les injustices et les traitements discriminatoires sont fréquents, alimentant les ressentiments et les frustrations au sein d'un grand public de laissés pour compte.

Pour illustrer l'une des facettes de cet état d'injustice, on peut noter que, selon l'enquête « d'Afrobarometr » de 2022, 82.5 % des personnes enquêtées pensent que les citoyens sont traités inégalement devant la loi. Il convient aussi d'évoquer le problème récurrent des obstacles à l'enrôlement, qui se dressent devant les citoyens de certaines communautés, limitant de fait l'accès à l'éducation de nombreux jeunes mauritaniens et leur droit à l'identité.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'Etat qui, en principe est le garant de l'égalité de tous les mauritaniens, apparaît parfois, comme le bastion des pratiques discriminatoires, exacerbant ainsi l'hostilité de certaines franges de la société, qui n'hésitent pas à manifester une sorte de rébellion ouverte au moindre incident, mobilisant les masses, y compris de simples réjouissances, après la victoire de l'équipe nationale de football.

Les citoyens estimant par

exemple, que l'administration s'aligne sur les positions des anciens maîtres, dans la gestion des conflits fonciers, celle-ci devient de fait, la cible des émeutes, comme ce fut le cas à R'Kiz, en septembre 2021 et tout récemment en février 2024.

Ces émeutes sont occasionnées par des problèmes de possession des terres soumises au système coutumier des chefferies traditionnelles, mais qui sont occupées et exploitées par les descendants d'anciens esclaves. Or la chefferie traditionnelle procède fréquemment à l'expulsion de ces derniers, pour vendre les terres ou les octroyer à de nouveaux exploitants. Cette forme d'expropriation est l'une des plus graves manifestations de l'arbitraire et de la persistance des pratiques esclavagistes. Elle représente de ce fait, une menace majeure à la paix et à la cohésion sociales car ayant un impact immédiat sur les rares sources de revenus et de subsistance des populations concernées. Même si les deux incidents de R'Kiz ont connu un épilogue plus ou moins heureux, il n'est pas exclu que des faits similaires éclatent dans le futur, avec une plus grande intensité et une plus large territorialité, dans la vallée du fleuve et d'autres régions connaissant le même problème foncier.

Parallèlement, les brutalités et les abus sont souvent signalés comme en témoigne le rapport du Département d'Etat américain de 2021, qui relève plusieurs narrations crédibles faisant état d'abus commis par les forces de l'ordre. Ces dépassements alimentent la grogne relative aux injustices et aux

traitements différentiels des citoyens, au point de créer un sentiment de révolte contre les symboles de l'Etat et en particulier les forces de l'ordre qui se décrédibilisent ainsi aux yeux des citoyens.

La conséquence alimente une perception négative. En effet,

71.1% de ces citoyens n'ont pas totalement confiance en la gendarmerie et la police, selon l'enquête « d'Afrobarometer » de 2022. Cette absence de confiance a été aggravée par deux morts suspects dans les commissariats de Nouakchott (Affaire Souvi de février 2023 et Oumar Diop de mai 2023). C'est aussi dans les lieux de détention des forces de sécurité que sont décédés trois des manifestants de Kaédi en juillet 2024.

Une perception désastreuse qui renvoie à l'urgence de concevoir un mécanisme de correction, de s'engager dans le sens de la réhabilitation, du renforcement de la posture de l'Etat de droit, de l'avènement de l'égalité des chances, de la justice, dans l'octroi des opportunités et de l'égal accès aux ressources nationales en particulier dans un contexte sahélien où l'on a pu constater les conséquences désastreuses de l'exclusion de franges de la population et du fossé entre forces de défense et de sécurité et civils.

Il s'agit, en premier lieu de mettre fin à l'impunité signalée comme un grave problème notamment au sein des forces de l'ordre. Mais il importe aussi de garantir la dignité du citoyen, et plus généralement de changer de paradigme dans le

cadre d'une réforme visant à diversifier les composantes des forces de l'ordre, y compris sur le plan du genre, ce qui aiderait, une meilleure prise en charge des plaintes liées aux VBG, à une meilleure compréhension avec les citoyens et à l'établissement de la confiance, tout en permettant aux forces de l'ordre de refléter la société telle quelle se compose.

De manière générale et malgré quelques ententes sur la démarche, aucune solution définitive et consensuelle, n'a encore été trouvée aux graves problèmes de cohésion sociale et d'atteintes aux droits de l'Homme, or il est urgent de résorber ces questions qui, quoique n'ayant jusqu'à présent pas provoqué de graves crises, n'en représentent pas moins les germes et les braises d'un feu qui couve.

Citoyenneté

En matière de citoyenneté, il convient de se féliciter sur deux points. Il s'agit dans un premier temps de la dénonciation par les plus hautes autorités du pays de la gabegie et leur volonté réitérée de la combattre et de mettre en place l'arsenal juridique indispensable à cette lutte. Le deuxième point positif est la mise de la technologie au service du citoyen par l'intermédiaire d'applications et de plateformes informatiques. L'application *Houwiyeti* permet de saisir des informations personnelles et de télécharger des documents d'état-civil décongestionnant ainsi les centres d'état civil et facilitant l'archivage des documents d'identité pour les citoyens. La plateforme *Khidmaty* est un portail des procédures et formalités administratives. La plateforme *al-*

'*ayn* lancée en octobre 2024 a pour objectif de permettre aux citoyens de faire le suivi de l'activité de l'administration et de faciliter le dépôt des plaintes par les citoyens. Selon une déclaration télévisée du Front pour la citoyenneté et la justice, cette plateforme a reçu à la date du 14 novembre 2024 1400 plaintes dont 100 ont été traitées ou résolues.

Migration

Le problème de la migration s'invite de plus en plus, comme l'un des soucis majeurs des autorités mauritaniennes, à cause de l'instabilité croissante dans les pays sahéliens riverains, le cas du Mali étant le plus critique. Ainsi la

majorité des résidents étrangers en Mauritanie n'est plus constituée par les Sénégalais, mais plutôt par les Maliens, qui représentent 39% des émigrés contre 29% de Sénégalais, selon une enquête OIM/ONU Migration de 2022. Selon la même enquête, plus de la moitié des Maliens sont arrivés à Nouakchott à partir de 2020 et 24% sont arrivés dans la seule année de 2022. Il est évident que l'accélération du rythme de ce mouvement migratoire est provoquée par l'aggravation de la crise sécuritaire malienne, qui persiste encore, amplifiant les problèmes liés à l'émigration.

La Mauritanie, vaste pays avec plus de 5000 kilomètres de frontières terrestres, vient de lancer un appel à l'aide internationale pour la gestion d'un flux migratoire qui dépasse désormais ses moyens propres.

Jusque-là le gouvernement avait, en effet, fourni des efforts

considérables en matière de fixation et d'équipements de points de transit, de sécurité des actes administratifs, de recensement et d'établissement de cartes de séjour pour résident. 63%, par exemple, des résidents étrangers de Nouakchott, ont fait la démarche pour l'obtention de cartes de séjour. Par ailleurs, le rapport du département d'Etat américain de 2021 relève la coopération exemplaire, dont fait montre le gouvernement mauritanien avec le HCR et les organisations humanitaires, dans l'assistance et la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. Mais ce même rapport signalait déjà l'insuffisance des moyens de l'Etat.

Dès le début de 2024, le gouvernement a lancé l'alerte, en déclarant que la gestion des flux migratoires devenait de plus en plus difficile, il soulignait ainsi, le poids des sacrifices consentis par un pays, qui ne pouvait plus, à lui seul, faire face au défi d'un flux de plus en plus fort, en raison de l'aggravation des conditions de vie dans le Sahel.

Cet appel est probablement l'une des raisons qui ont poussé l'Union Européenne à proposer au gouvernement mauritanien une coopération dans le domaine de la migration.

Une démarche qui a abouti à la signature d'un memorandum d'accord migratoire, le 8 mars 2024. Celui-ci établit un partenariat sensé ouvrir des voies de financement pour intervenir

dans la gestion des migrations, contribuer à la sécurité et à la stabilité, tout en apportant aide alimentaire et soutien, aussi bien aux réfugiés qu'aux communautés d'accueil.

Ainsi, à cette même période où 80% des bateaux de migrants débarqués aux îles Canaries provenaient de la Mauritanie, l'UE prévoyait d'octroyer une aide de 210 millions d'euros pour appuyer la maîtrise de cette crise migratoire. (ISS Africa)

Ce partenariat bien que « non contraignant », fait toujours l'objet de vives critiques au sein de l'opinion. Certains termes de ce mémorandum ont été fréquemment interprétés dans les réseaux sociaux, comme une stratégie visant à faire de la Mauritanie, un lieu d'accueil pour les émigrés clandestins expulsés d'Europe.

Il faut signaler que les émigrés refoulés sont généralement dans un état de désespoir, qui rend la gestion de leur séjour problématique et peut causer de graves préjudices, aussi bien pour les populations d'accueil, que pour leur gouvernement. D'où les grandes appréhensions quant à leur accueil sur le sol mauritanien. Les suspicions qui entourent les objectifs de cet accord, quoique sans réelles bases explicites, sont fondées sur les tentatives des pays membres de l'Union Européenne et européens de manière générale visant à identifier des pays d'accueil pour les personnes irrégulièrement entrées dans le territoire de l'Union (négociations avec la Tunisie, l'Egypte, le Rwanda, Albanie etc.).

Les contestataires de cette convention soulèvent entre autres arguments : le risque d'un basculement dans la composition ethnique de la Mauritanie ; les ressortissants des pays sahéliens pouvant, selon eux, obtenir facilement une naturalisation, n'auraient aucune difficulté à se fondre dans la population négro-africaine mauritanienne. Ce sentiment a été déjà développé dans une étude sur la migration à Nouadhibou dont les auteurs écrivaient :

« Dans un contexte de crispations identitaires et de tensions ethniques récurrentes, entre populations maures et négro-mauritaniennes, la présence de plusieurs dizaines de milliers de migrants « noirs » ne peut laisser indifférents le pouvoir et la population locale » (Choplin & Lombard, 2008).

Cet état d'esprit est, en effet, à prendre en compte dans les développements futurs comme, il semble important de soulever la question de la xénophobie relative aux migrations. Ce phénomène malgré son caractère récent et marginal, pourrait se développer avec l'augmentation de la masse des migrants. Il a été relevé jusqu'à présent des troubles relatifs à l'embauche des étrangers dans des secteurs comme le transport et le commerce. Suite à des émeutes en février 2022, il a été interdit aux étrangers, principalement sénégalais et Maliens, d'exercer le métier de chauffeur en Mauritanie. La tension entre les manœuvres mauritaniens et étrangers, surtout maliens, est fréquente avec des

moments de rixes comme en 2010 et 2015. Les manœuvres mauritaniens se considèrent les victimes de la concurrence des Maliens qui travaillent à des coûts très bas.

Les émeutes de mars 2024 consécutives à un meurtre perpétré par un Malien, dans la ville frontalière de Bassiknou, doivent représenter une alarme pour la bonne entente qui a prévalu jusque-là entre migrants et communautés hôtes. Cette situation est d'autant plus alarmante que l'état d'insécurité au Mali, interdit la transhumance du cheptel mauritanien, exacerbant les tensions et les ressentiments contre ce pays et ses ressortissants, qui deviennent de plus en plus nombreux sur le sol mauritanien, à un moment où des enlèvements et des assassinats de mauritaniens sont signalés au Mali (décembre 2019, janvier et mars 2022, mars 2024).

Le phénomène récent des départs pour les USA de franges socio-économiques non encore orientées vers la migration jusque là est à relever. Des milliers de jeunes mauritaniens, y compris des fonctionnaires et des agents des forces de sécurité, ont ainsi pris les chemins périlleux de l'Amérique du Sud, pour « enjamber » le mur frontalier des USA avec un pic de départs en 2023. Les difficultés économiques représentent le motif majeur invoqué par ces clandestins.

Amélioration lente du statut des femmes

La femme mauritanienne

profiterait, selon une opinion largement répandue, d'une position privilégiée. De plus, le gouvernement a depuis quelques années, pris un ensemble de dispositions juridiques dans le sens de l'amélioration de la condition de la femme et de sa promotion.

Il a été ainsi voté en 2006, la loi relative à la promotion de l'implication des femmes dans les processus de décision, imposant un quota minimum de 20% pour leur représentation sur chaque liste municipale et législative. Cette disposition a été consolidée par l'augmentation du quota des femmes grâce l'introduction du mode de scrutin proportionnel aux législatives, mais aussi l'introduction d'une liste nationale de 20 femmes pour les mêmes scrutins.

Dans la ligne de ce dispositif de parité, on peut aussi noter l'introduction du principe du budget sensible au genre, la mise en œuvre d'un programme d'autonomisation, la création d'une Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG).et la mise en place de l'Observatoire National des Droits des Femmes (ONDF).

Malgré ces efforts, la place de la femme dans l'espace public demeure en-deçà d'une société qui tend à l'émergence. Selon une étude de la BAD, la Mauritanie est 146ème sur 156 pays dans le score de l'index du genre du Forum Économique Mondial de 2021. « L'Afrobarometer 2023 » indique, pour sa part, que 56.6% d'hommes sur le marché du travail, il y a

seulement 26.4% de femmes. Ce même document relève aussi l'inégal accès à l'éducation et le nombre modeste des femmes chargées de postes d'influence dans le gouvernement.

En plus de ces problèmes, il est à signaler que l'adoption de la loi relative à « la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles » est incessamment ajournée. Cette loi, baptisée désormais «Karama » ou dignité en arabe, fait face à une opinion publique conservatrice, par nature et subissant l'influence de milieux religieux, dont l'argumentaire est fortement boosté par le double standard de la communauté internationale portant de grands préjudices aux défenseurs des droits humains.

Parallèlement à la promotion des femmes, la participation des jeunes à la vie publique nécessite encore de grands efforts même si l'Etat a élaboré la Stratégie Nationale de la Jeunesse de 2022-2030, axée sur l'autonomisation, l'employabilité, l'insertion dans la vie professionnelle, l'encadrement et le financement des associations de jeunes, ainsi que la construction d'infrastructures sportives. La formation professionnelle adaptée demeure cependant l'une des conditions essentielles de cette approche, or cette formation dépend fondamentalement du système éducatif.

Education

La jeunesse est, en effet, l'objet principal de tout investissement dans les ressources humaines et demeure au cœur des préoccupations managériales de

l'Etat. L'éducation représente l'un des droits fondamentaux de cette jeunesse dont les moins de 15 ans constituent à eux seuls, 44% de la population (RGPM, ANSADE, 2013).

Héritière d'une formation « d'enseignement séparé » prévalant de 1979 à 1999, l'école mauritanienne a été engagée dans une dynamique dite de « l'école républicaine » se voulant un « creuset d'égalité et de cohésion nationale ». Issu d'une nouvelle réforme promulguée en août 2022, ce système a été mis en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2022-2023. Il stipule, entre autres, l'exclusivité de l'enseignement primaire aux écoles publiques et l'obligation de normalisation de l'uniforme dans les écoles primaires. De grands chantiers ont accompagné le démarrage de cette réforme, comme la multiplication des constructions de classe, les recrutements d'enseignants, l'augmentation des salaires et indemnités des enseignants, la création de « l'Institut pour la Promotion et l'Enseignement des Langues Nationales ».

Dans le bilan de l'année 4 de Taahoudaty, il est ainsi indiqué la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation de plus de 1.700 salles de classe, dont 1.400 achevées, réceptionnées et le recrutement de 1.898 enseignants au titre de l'année 2022-2023, ainsi que la distribution de plus 1.800.000 manuels scolaires et de 85.000 tables bancs.

Malgré ces efforts et en dépit de l'importance de l'acquis du

caractère unificateur et égalitariste de l'école républicaine, le système éducatif souffre encore de plusieurs défaillances. Dans Afrobarometer 2023, il est ainsi indiqué que les études et diagnostics réalisés au sujet de l'éducation relèvent beaucoup de lacunes relatives à la qualité de la formation et à l'adaptation de la formation au marché de l'emploi.

Ce document souligne le faible taux du PIB accordé à l'éducation par la Mauritanie, en tant que pays intermédiaire, dont le taux moyen est de 5% et fait remarquer que 73% des enquêtés désapprouvent les performances de l'Etat par rapport aux besoins en éducation. En fait, selon la Banque Mondiale, le taux du PIB alloué à l'éducation est inférieur à 2%, contre une moyenne de plus de 3% en Afrique subsaharienne.

De manière plus modérée le « Rapport sur l'état du système éducatif national pour l'année scolaire et académique 2022-2023 » du Haut Conseil de l'éducation de Septembre 2023 relève un ensemble de défis, dont la lenteur du rythme de mise en œuvre de la réforme, l'absence de concertation entre les institutions, l'insuffisance des capacités d'accueil des établissements, un déficit en manuels scolaires, un grand déficit en ressources humaines et le non-respect des critères en matière de promotion, un fort taux d'absentéisme des enseignants et la faiblesse du pilotage.

Le rapport signale, par ailleurs, une lenteur dans la mise en œuvre de certains constituants de la réforme et en particulier des procédures relatives au démarrage de l'activité de « l'Institut pour la Promotion et l'Enseignement des Langues Nationales ». Il convient à ce sujet de rappeler le caractère particulièrement sensible de la question des langues. Des événements douloureux comme ceux de 1966 et de 1979, ont ponctué les tentatives de réformes éducatives affectant le statut des langues. L'arabisation vécue par les communautés négro-africaines, comme une tentative de marginalisation, a créé des frustrations et même des ressentiments. C'est autour du débat relatif à l'antagonisme de ces identités, que se cristallise la question dite nationale, qui se résume en une revendication de l'arabité d'une part, et de l'africanité, ayant pour support linguistique, le français pour certains d'autre part. Ces enjeux "identitaires" et linguistiques, mobilisant des sentiments communautaires, constituent un obstacle politique majeur à toute réforme éducative sérieuse et on ne saurait confirmer que la réforme actuelle surmontera ces problèmes fondamentalement politiques.

Parmi les défaillances du pilotage, on relève le problème de la carte scolaire qui ne répond pas aux exigences rationnelles et l'affectation des enseignants souvent conditionnés par des lourdeurs sociales. Un autre grand handicap est l'insuffisance de la

formation des enseignantes ; les évaluations des niveaux des enseignants placent la Mauritanie au bas de l'échelle sur le plan sous-régional. Cette situation est aggravée par le peu de considération sociale dont jouit l'enseignant depuis quelques décennies, d'où le caractère repoussoir de cette fonction à laquelle on adhère désormais par défaut. Par conséquent, c'est au sein d'un vivier au niveau scientifique de plus en plus modeste que se recrutent les élèves-enseignants. Les carences de certains des formateurs des écoles normales viennent boucler ce cycle vicieux.

L'ouverture scolaire 2024-2025 a été marquée par des mouvements de protestations qui ont mobilisé aussi bien les écoles privées que publiques. Dans le privé, la contestation se cristallise sur une dérogation accordée à des écoles de privilégiés pour continuer à maintenir des classes dans les niveaux désormais réservés au public selon la réforme. Dans le public, c'est la pléthore des classes et l'incapacité des écoles à accueillir de nouveaux effectifs, en plus de la gestion chaotique des recrutements par le ministère des ressources humaines qui sont l'objet des protestations.

Endéfinitive,

l'école Républicaine, quoique bien accueillie et salubre dans ses finalités, pêche par son approche qui apparaît comme une « nationalisation » des écoles privées par un secteur public qui n'en possède pas les moyens ni en personnel ni en infrastructures et encore moins en matière de planification.

Or, il aurait été plus judicieux d'élaborer un cahier de charges où l'on spécifie un type d'école et d'enseignement standards à mettre en œuvre aussi bien par le public que par le privé.

En tout état de cause, Il est désormais impératif de mobiliser d'immenses ressources et de faire montre d'une grande capacité de conception, pour répondre à ces défis majeurs, qui interpellent dans un secteur sur lequel repose l'ensemble des stratégies.

Politique de bon voisinage

La situation au Mali demeure volatile et nécessite davantage de concertation entre le gouvernement de ce pays et celui des pays voisins. Les événements à sa frontière avec la Mauritanie montrent la précarité de la situation sécuritaire et la nécessité d'observer la plus grande vigilance d'autant plus que les flux d'émigrés et le comportement partisan de certains d'entre eux aggravent une situation déjà « inflammable ».

L'issue heureuse de la crise préélectorale au Sénégal a montré l'efficacité et l'importance des mécanismes électoraux viables et le rôle vital et salutaire du fonctionnement régulier des institutions dans une démocratie.

La politique d'équilibrisme que poursuit la Mauritanie à l'égard des voisins maghrébins semble pour le moment salutaire.

En conclusion, des chantiers importants sont entamés. Il demeure cependant, un accroissement constant de la demande sociale et une aspiration

à plus de liberté. Les plus grands défis à relever dans l'immédiat sont donc ceux de la mobilisation des ressources, d'un affinement des stratégies, d'une meilleure surveillance des actions de mise en œuvre des politiques publiques et celui de la promotion d'une meilleure gouvernance et d'un contrôle citoyen actif. Sous ce rapport, les ressources du gaz et de l'hydrogène vert ainsi que les timides mais réelles avancées politiques constituent une aubaine.

La Mauritanie a l'opportunité de bâtir une société plus équitable et résiliente en capitalisant sur ses ressources naturelles et ses récentes avancées démocratiques. Cependant, ce progrès doit s'accompagner d'une volonté politique forte, d'une mobilisation des ressources humaines et financières, et d'une gouvernance inclusive et transparente.

Le défi central réside dans la capacité des acteurs politiques et sociaux à transcender les divisions historiques et à promouvoir une

vision collective. Une Mauritanie véritablement démocratique, respectueuse des droits de tous ses citoyens et intégrée dans son environnement régional, est non seulement possible, mais indispensable pour assurer un avenir stable et prospère.

Sources et Références :

Annuaire statistique 2022 de l'ANSADE

Bilan de mise en œuvre du programme Taahoudaty, Premier Ministère, 4ème année

Bulletin trimestriel des statistiques, Troisième trimestre 2023, ANSADE

Enquête sur la migration à Nouakchott, Octobre 2022, OIM-ONU Migration

Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2023- Bureau Central de recensement

Mauritania : Country Strategy Paper 2023-2028, ADB

Déclaration de Politique Générale, Premier Ministère, juillet 2023

Mauritania 2021, Human Rights Report, Department of State.

Etat des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main d'œuvre depuis et vers la Mauritanie, OIT, Genève, 2020.MP dans le mois, N°2, Février 2024, Mauritanie Perspectives.

MP dans le mois, N°2, Mars 2024, Mauritanie Perspectives.

Joint Declaration Establishing a migration partnership between The Islamic Republic of Mauritania and The European Union lien : https://home-affairs.ec.europa.eu/eu-mauritania-joint-declaration_en

Les défis de la citoyenneté en Mauritanie : « Rôle et responsabilités des acteurs », Rapport Mercredi de MP, Mauritanie Perspectives, janvier 2024.

Enquête d'Afrobarometer Round 9 en Mauritanie, 2022, Résumé des résultats, Afrobarometer 2023.

Plan d'Action 2015-2017, Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille.

Stratégie Nationale de Modernisation de l'administration et des TICs, Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale chargé de l'Emploi de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies &

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration.

Arab Barometer VII, Mauritania Report, Arabometer, October 2023



Mauritanie Perspectives - Récépissé N° 125 /5/5/2010
Compte bancaire N° 0332090181031 BMCI,
Nouakchott R.I.M – TevraghZeina NOT EXT MD N°0070 B
contact@mp.mr - 46 95 96 05

QU'EST CE QUE MAURITANIE-PERSPECTIVES?

Mauritanie-Perspectives est une association indépendante à but non lucratif, régie par la loi n°64 098 du 9 juin 1964 relatives aux associations en Mauritanie. Elle est constituée de person- nalités issues de divers horizons, experts, universitaires, hauts cadres et fonctionnaires, hommes d'affaires, etc.
Ses objectifs statutaires sont :

Favoriser l'épanouissement et le mûrissement des institutions publiques

Contribuer à la consolidation de l'Etat de droit en Mauritanie, grâce notamment, à l'échange d'idées, de ré- flexions, d'analyses et de propositions orientées vers l'action constructive

Œuvrer au développement d'un travail de réflexion et de recherche orienté vers l'action susceptible de servir de force de proposition

Développer des partenariats avec des réseaux ou associations poursuivant aux niveaux, régional ou interna- tional, des objectifs similaires, complémentaires ou connexes

POURQUOI MAURITANIE- PERSPECTIVES?

Mauritanie-Perspective part du constat unanime de déficit de réflexion nationale autour des problèmes de l'Etat mauritanien et du besoin impérieux de doter l'administration d'outils per- mettant à l'Etat de fonctionner de manière effective, efficace, efficiente et durable.

QUELLE AMBITION?

L'Association Mauritanie-Perspectives, forte de son engagement au service de la Mauritanie, entend devenir une force de plaidoyer et de proposition sur des questions importantes, utiles à l'Etat, à son administration et à la collectivité nationale tout entière

